



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* SWAN propose la première lecture du projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur les poursuites sommaires/The Summary Convictions Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice envisage de collaborer avec la GRC, le gouvernement fédéral et les collectivités afin de mettre en œuvre des stratégies visant à répondre aux défis liés à la prestation de services dans les régions rurales du Manitoba, notamment la possibilité d'affecter des unités d'intervention aux régions touchées par une recrudescence des actes criminels et de collaborer avec les intervenants en vue de déterminer si les territoires actuels des détachements de la GRC permettent d'assurer un service rapide et efficace. (T. Anderson, E. Waczko, T. Dayholos et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice envisage d'assurer le suivi et l'application stricts des ordonnances du tribunal visant des voleurs de véhicules et d'assurer que toute contravention à celles-ci soit rapportée à la police et fasse l'objet d'une poursuite en justice. (H. McAulay, C. Wendt, J. Kirkland et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin de permettre à Manitoba Hydro d'adopter le tracé est, lequel est moins coûteux, plus court et plus logique, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, afin d'assurer un système d'électricité plus fiable et moins coûteux. (C. Wolf, L. Middleton, L. Carlson et autres)

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin de permettre à Manitoba Hydro d'adopter le tracé est, lequel est moins coûteux, plus court et plus logique, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, afin d'assurer un système d'électricité plus fiable et moins coûteux. (R. Collition, K. Johnson, G. Collition et autres)

M. FAURSCHOU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin de permettre à Manitoba Hydro d'adopter le tracé est, lequel est moins coûteux, plus court et plus logique, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, afin d'assurer un système d'électricité plus fiable et moins coûteux. (S. Urban, R. Vermette, K. Lee et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin de permettre à Manitoba Hydro d'adopter le tracé est, lequel est moins coûteux, plus court et plus logique, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, afin d'assurer un système d'électricité plus fiable et moins coûteux. (M. Crowe, T. Tulk, R. Kliever et autres)

M. STRUTHERS, *ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales*, fait une nouvelle déclaration au sujet d'un cas confirmé de grippe aviaire de type H5N2 dans une ferme d'élevage de dindons au Manitoba.

M. EICHLER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce qu'advenant l'adoption de la motion portant sur l'adresse en réponse au discours du trône, la proposition portant sur la sclérose en plaques et l'insuffisance veineuse céphalorachidienne chronique sera examinée le jeudi 2 décembre 2010.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. MARTINDALE et DERKACH ainsi que M^{mes} SELBY et MITCHELSON font des déclarations de député.

Pendant la période réservée aux déclarations de député, M. HAWRANIK invoque le *Règlement* au sujet de questions posées à des ministres et des réponses données à l'Assemblée à l'égard d'une enquête publique portant sur le décès de Phoenix Sinclair.

M^{me} la *ministre* HOWARD et M. GERRARD interviennent sur le rappel au *Règlement*. Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. HAWRANIK fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

ALLAN
ALTEMEYER
BLADY
BJORNSON
BRAUN
BRICK
CALDWELL
DEWAR
HOWARD
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LEMIEUX
MACKINTOSH
MARCELINO

MARTINDALE
MCGIFFORD
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SELBY
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WHITEHEAD
WOWCHUK..... 31

CONTRE

BOROTSIK
BRIESE
CULLEN
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCHOU
GERRARD
GOERTZEN

HAWRANIK
MAGUIRE
MCFADYEN
MITCHELSON
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER
STEFANSON
TAILLIEU 19

Pendant la période réservée aux déclarations de député, M. HAWRANIK invoque le *Règlement* au sujet de questions posées à des ministres et des réponses données à l'Assemblée à l'égard d'une enquête publique portant sur le décès de Phoenix Sinclair.

M^{me} la *ministre* HOWARD intervient sur le rappel au *Règlement*. Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. HAWRANIK fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BLADY
BJORNSON
BRAUN
BRICK
CALDWELL
DEWAR
HOWARD
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LEMIEUX
MACKINTOSH

MARCELINO
MARTINDALE
MCGIFFORD
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SELBY
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WHITEHEAD 31

CONTRE

BOROTSIK
BRIESE
CULLEN
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCHOU
GERRARD

GOERTZEN
HAWRANIK
MAGUIRE
MITCHELSON
PEDERSEN
ROWAT
STEFANSON
TAILLIEU 17

La séance est levée à 17 h 5, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes